

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Yves GENTRIC**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Cession d'une emprise à madame Bontonnou et monsieur Le Floc'h
Rue Léo Lagrange**

Afin de permettre à madame Marine Bontonnou et monsieur François Le Floc'h d'agrandir leur propriété sise rue Léo Lagrange, la ville leur cède une emprise de 31 m² environ, au prix de 60 €/m², soit un montant de 1 860 €.

Madame Marine Bontonnou et monsieur François Le Floc'h, propriétaires de la parcelle cadastrée section CE numéro 332, située 8 rue Léo Lagrange, ont sollicité auprès de la ville l'acquisition d'une emprise de 31 m² environ située devant leur propriété afin de l'agrandir.

Il s'agit d'un délaissé faisant partie du domaine public, dont la vente n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie, mais dont il convient de constater la désaffectation puis le déclassement préalablement à la cession.

Conformément à l'estimation de France Domaine, un prix de 60 €/m² a été proposé aux propriétaires, qui l'ont accepté.

Les frais afférents au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de constater la désaffectation et le déclassement de cette emprise ;
- 2 – d'approuver la cession de cette emprise de 31 m² environ, au prix de 60 €/m² ;

3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET